

Sophrologue

RNCP17216 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	330p
Code(s) ROME	K1204, K1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/12/2019

Certificateur(s)

Fédération des écoles professionnelles en sophrologie (FEPS)

<http://feps-sophrologie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Présentation du métier :

Bien plus qu'une simple méthode de relaxation ou de visualisation positive ou même de respiration, la sophrologie constitue une véritable démarche de connaissance de soi dont la visée est de mobiliser son potentiel ou ses ressources pour s'adapter aux contraintes du quotidien.

Le sophrologue s'appuie sur des exercices corporels ou de visualisations afin de libérer les tensions physiques et mentales. Il accompagne le client à devenir autonome dans la prise en charge de ses besoins et améliorer son état d'être.

Il permet ainsi de développer une meilleure adaptabilité aux conditions de vie actuelle en société.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat ; les activités du sophrologue s'organisent en 4 champs :

- l'entretien préalable et l'analyse de la ou les demandes,
- la construction du projet d'accompagnement du client,
- l'animation d'une séance,
- la gestion prévisionnelle de son activité professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

Réaliser l'anamnèse orale ou écrite du client en recherchant les informations pertinentes pour construire le projet d'accompagnement.

Valider la possibilité d'un accompagnement sophrologique en vérifiant l'aptitude du client à suivre la séance.

Construire un projet d'accompagnement en définissant un programme et les techniques afférentes en fonction des objectifs spécifiques du client ou de la thématique abordée (préparation à la maternité, gestion du stress, performance sportive ...).

Adapter le programme initialement proposé, le contenu ou les modalités des exercices en évaluant régulièrement avec le client les effets constatés lors des séances.

Animer des techniques sophrologiques en respectant la méthode et ses différentes phases pour permettre une autonomisation du client par une meilleure mobilisation de ses capacités.

Permettre aux personnes de comprendre le protocole et l'intentionnalité des pratiques proposées en expliquant le déroulement de la séance.

Gérer et accompagner le dialogue avant et après expérience des techniques pour recueillir l'expérience vécue des personnes.

Mettre en place son cadre d'activité dans le respect des normes et réglementations en vigueur (locaux, personnel, mobiliers, moyens pédagogiques...) après avoir réalisé un business plan.

Suivre son activité et prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la pérennisation de son activité.

Actualiser ses connaissances de façon permanente tant en techniques sophrologiques qu'en matière législative ou réglementaire en organisant une veille documentaire et en participant aux manifestations organisées par la profession.

Blocs de compétences : la certification n'est pas accessible par blocs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le statut majoritairement choisi par les sophrologues est celui d'entreprise individuelle. En début de carrière il opte souvent pour celui de micro entrepreneur le temps de se constituer une clientèle suffisante pour en faire une activité exclusive.

Le métier étant reconnu, des postes de sophrologie salariés s'ouvrent désormais dans des établissements médicaux ou paramédicaux voire dans des collectivités.

Le sophrologue travaille auprès de particuliers qui viennent le consulter et réalise ses prestations en individuel ou en groupe.

Il travaille aussi dans des entreprises, des établissements scolaires, auprès des équipes sportives.

Il peut également intervenir à la demande d'équipes médicales pluridisciplinaires.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Sophrologue;
- Sophrologue praticien;
- Praticien en Sophrologie;
- Sophro-pédagogue.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

NEANT

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 751 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	20 671
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	34 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- Le/la Président(e) de la FEPS
- Un directeur d'école FEPS
- 3 sophrologues indépendants ou salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Le/la Président(e) de la FEPS
- Un directeur d'école FEPS
- 3 sophrologues indépendants ou salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Le/la Président(e) de la FEPS
- Un directeur d'école FEPS
- 3 sophrologues indépendants ou salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/12/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

L'adresse mail de chacune des écoles (elles sont répertoriées sur le site www.feps-sophrologie.fr)

Site internet de l'autorité délivrant la certification

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17216/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	23 403 €
Coût moyen par dossier	4 681 €
Durée moyenne	346 h
Période	01/2020
Reste à charge titulaire	64 %
France compétences	36 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.